

# MODULE 3

## FICHE DE FORMATION

### Rôle des personnes référentes de la composante militaire en matière de protection de l'enfance

### Occupation militaire des écoles

---

#### BUT

Cet exercice a pour but d'améliorer la compréhension des apprenants quant à la manière dont les contingents militaires peuvent répondre aux situations au niveau tactique, pour protéger les droits des enfants et promouvoir une réponse intégrée et complète en matière de protection de l'enfance dans la zone de mission.

#### OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

- Aborder le rôle de la composante militaire en appui de la protection de l'enfance dans la zone de mission des Nations Unies, en ce qui concerne l'occupation illégale des écoles
- Reconnaître les réponses militaires qui s'imposent face à des situations réalistes au niveau tactique, et identifier les sources d'autorité juridique et l'obligation de prendre des mesures
- Décrire le cadre opérationnel de la collaboration avec les forces et les partenaires du pays hôte, et l'approche à adopter pour partager les préoccupations et prendre des mesures, le cas échéant
- Aborder les rôles et les fonctions des autres composantes de mission et des acteurs extérieurs par rapport aux questions de protection de l'enfance
- Reconnaître les processus et les enjeux de coordination entre les acteurs de la mission
- Identifier les tâches militaires impliquées dans la réponse intégrée de la mission pour atténuer le risque de violations graves contre les enfants

#### CONTEXTE

Le scénario est basé sur un événement de la vie réelle qui est survenu en 2017, impliquant la MONUSCO qui, à l'époque, avait un mandat pour conduire des opérations offensives. Les noms et les lieux ont été retirés/modifiés.

#### DIRECTIVES SPÉCIFIQUES À LA MISSION

Pour les besoins de cet exercice, utiliser le modèle de la directive du commandant de la force sur la protection de l'enfance - Protection des enfants par la force de la MONUSCO (2021), les règles d'engagement de la mission Y et d'autres documents distribués dans le cadre du Module 2.

## CONTEXTE

La zone de Fizi située en République démocratique du Congo, relie l'intérieur de la province du Sud-Kivu au Lac Tanganyika. C'est une zone montagneuse dense en buissons, avec des terres agricoles ouvertes, des petits villages pour la plupart isolés, de même que des vallées en aval du lac. Les activités d'exploitation minière légales et illégales ont lieu dans plusieurs secteurs - et beaucoup d'entre eux étant vivement contestés. La contrebande est un facteur de taille et bon nombre de propriétaires de bateaux et de pêcheurs gagnent leur vie en transportant des matériaux d'un côté à l'autre du lac. Dans ces communautés, les enseignants, les aînés des villages, les groupes de femmes et les prêtres jouent un rôle important. Les infrastructures sont très rudimentaires et la zone est facile à infiltrer. Des forces destructrices, dont des organismes locaux de protection autoproclamés, des groupes dissidents et des groupes armés non alignés (dénommés ci-après « groupes armés »), harcèlent la population locale. Située dans le secteur sud de la mission, cette zone ne dispose pas de troupes suffisantes pour couvrir la totalité de la province et les groupes armés se déplacent assez librement. Des éléments des forces de sécurité du gouvernement du pays hôte (les Forces Armées de la République Démocratique du Congo (connues sous le sigle français de FARDC, et la police) mènent des opérations conjointes avec la force de la MONUSCO. Bien que les cas d'indiscipline et de violations des droits de l'homme soient en baisse progressive, ils demeurent courants.

Récemment, des groupes armés locaux (les Maï-Maï) se sont alignés pour monter une offensive contre les forces de sécurité du gouvernement hôte (FARDC/Police) et les forces des Nations Unies, qu'ils ont quasiment chassées d'Uvira (la capitale régionale où se trouve le quartier général du bataillon des Nations Unies). La brigade du secteur sud a lancé une contre-offensive pour bloquer les Maï-Maï afin de permettre aux FARDC de se regrouper, et de préparer et monter des opérations pour contraindre les Maï-Maï à se retirer.

## SITUATION

Lors du point d'information quotidien du groupe des hauts responsables de la mission, la section/unité de la protection de l'enfance a fait savoir que la veille, elle avait reçu un rapport de l'UNICEF, indiquant que le groupe Maï-Maï du capitaine Willy avait occupé un lycée à Swima (10 km à l'ouest d'Uvira). Le capitaine Willy a indiqué que le groupe Maï-Maï avait besoin d'utiliser l'école pendant sept jours. Il a des antécédents en matière d'enlèvement d'enfants et de violence sexuelle contre les enfants.

Après la réunion, le commandant de la force vous demande - la personne référente du quartier général de la force en matière de protection de l'enfance - de vérifier la situation auprès du secteur sud et de l'informer de ce que la composante militaire fait à cet égard et dans quelle mesure les Nations Unies pourraient influencer le groupe Maï-Maï.

Les FARDC de la zone Fizi sont pleinement engagées dans la préparation de leurs futures opérations contre les Maï-Maï.

### **Forces des Nations Unies en présence :**

- L'unité la plus proche est le PAKBATT 2 (Bataillon du Pakistan) à Swima. Elle a trois bases de compagnie et une compagnie à déploiement rapide (position d'astreinte à quatre heures)
- La force dispose de drones aériens qui peuvent être déployés dans les 24 heures

### **Autres organisations présentes :**

- Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Programme alimentaire mondial (PAM) ont du personnel sur le terrain
- On sait que Médecins Sans Frontières (MSF) et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) sont actifs dans la région

### **EXIGENCES**

Sur la base de chaque situation décrite, les apprenants, travaillant au sein de groupes désignés, doivent aborder et analyser le(s) scénario(s) et préparer une présentation de 10 minutes à exposer en séance plénière, au chef d'état-major de la force et au conseiller principal pour la protection de l'enfance.

Cette section doit aborder les questions suivantes :

- 1) Toutes les violations liées aux droits de l'enfant, aux droits de l'homme, au droit international humanitaire, dans cette situation
- 2) Les fondements juridiques et les principes directeurs de la protection de l'enfance qui devraient éclairer la décision du commandant de la force
- 3) Y a-t-il une menace imminente et/ou physique ? Que pourrait-il arriver si nous ne prenions pas des mesures
- 4) L'objectif que les forces conjointes essaient d'atteindre et les options permettant d'y contribuer
- 5) La mesure précise qui peut être prise pour aider une/des victime(s) potentielle(s) et atténuer l'impact sur la communauté locale ?
- 6) Quelles composantes de mission et quels acteurs extérieurs doivent être informés des faits et pourquoi ? Expliquer également comment procéder pour partager les informations avec les parties prenantes concernées

### **DÉROULEMENT DE L'EXERCICE**

Les groupes disposeront de 120 minutes (2 heures) pour évoquer la (les) situation(s), formuler des recommandations et préparer la présentation/le rapport. Chaque groupe aura 10 minutes pour présenter ses solutions en séance plénière. Le(s) formateur(s) examineront le rapport écrit et feront part de leurs commentaires aux groupes séparément.

Pour aider les groupes à formuler des recommandations, les formateurs/facilitateurs joueront les rôles suivants et seront disponibles pour répondre aux questions et donner d'autres informations :

- (1) Chef d'état-major de la force
- (2) Quartier général de secteur/de brigade (pour le commandant du PAKBATT des Nations Unies)
- (3) Représentants de Médecins Sans Frontières (MSF) et/ou du Comité international de la Croix-Rouge (CICR)
- (4) Conseiller principal pour la protection de l'enfance
- (5) Personnel de la Division des droits de l'homme

Pendant cet exercice, les acteurs du jeu de rôle se parlent en face à face avec les apprenants. En revanche, dans la vie réelle, certains de ces acteurs devront être contactés par radio ou téléphone.